

LES CORRESPONDANCES INCOS

DU CÔTÉ DES STRUCTURES



VOTRE CONTACT

Héloïse HANOT

Mél. : h.hanot@lesincos.com

Tél. : 01 44 41 97 26

CALENDRIER

DU 6 SEPTEMBRE AU 9 NOVEMBRE 2022 : inscriptions aux correspondances.

AVANT LE 17 NOVEMBRE 2022 : signature de la convention.

DU 3 JANVIER AU 9 JUIN 2023 : déroulement des correspondances, par périodes de 4 semaines, en parallèle du concours de cartes postales.

CARTES POSTALES

Le concours de cartes postales (voir fiche annexe) est réservé aux enfants participant à une correspondance dans le cadre du 34^e Prix des Incorruptibles.

LE RÔLE DE L'ASSOCIATION DANS LES CORRESPONDANCES

Notre Association est une interface entre les structures et les intervenant-e-s. Les correspondances se déroulent au sein d'un espace dédié et sécurisé sur notre site. Nous nous chargeons de la partie administrative de la correspondance : convention, déclarations des cotisations de Sécurité sociale des artistes-auteurs, et facturation de l'intervention.

FAIRE UNE DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Du **6 SEPTEMBRE AU 9 NOVEMBRE 2022**, vous avez la possibilité de faire une demande de correspondance avec un-e intervenant-e sur notre site Internet. Grâce à votre code RNE ou adhérent, il vous faut remplir un formulaire (sur notre site dans la rubrique *Les Animations/Correspondances*) en indiquant le nom de l'intervenant-e ainsi que la période choisie correspondant à votre zone académique.

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE A

Du 03/01/23 au 29/01/23

Du 27/02/23 au 26/03/23

Du 01/05/23 au 28/05/23

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE B

Du 09/01/23 au 05/02/23

Du 06/03/23 au 02/04/23

Du 08/05/23 au 04/06/23

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE C

Du 16/01/23 au 12/02/23

Du 13/03/23 au 09/04/23

Du 15/05/23 au 11/06/23

Chaque période correspond à 4 semaines de correspondance à raison d'un échange hebdomadaire (un message du groupe, un message de l'intervenant-e), soit au total 4 messages du groupe et 4 messages de l'intervenant-e.

QUELQUES PRÉCISIONS

> Les intervenant-e-s participant à cette animation accepteront au **MAXIMUM 3 GROUPES DE LECTEURS PAR PÉRIODE** et peuvent ne pas être disponibles sur toutes les périodes proposées. Ainsi, les places pour les correspondances sont limitées.

> Un groupe de lecteurs correspond à une classe, soit **32 ÉLÈVES MAXIMUM**.

> Les correspondances sont exclusivement **RÉSERVÉES À NOS ADHÉRENTS**. Cependant, votre participation au Prix des Incorruptibles n'implique pas

TARIF

Le montant de la correspondance s'élève à **150 € PAR GROUPE DE LECTEURS**.

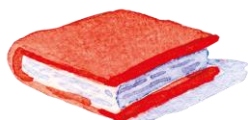
Ce tarif est susceptible d'être majoré pour les correspondances avec des intervenant-e-s assujetti-e-s à la TVA.

Un groupe de lecteurs correspond à une classe, soit **32 ÉLÈVES MAXIMUM**.

CONFIDENTIALITÉ

L'Association Le Prix des Incorruptibles offre aux participants un **ESPACE SÉCURISÉ** sur son site internet, accessible via votre **ESPACE PERSONNEL**.

Les enfants participants et les adultes encadrant le projet s'engagent à **NE PAS DIVULGUER LES DISCUSSIONS ENTRE L'INTERVENANT-E ET LE GROUPE**.



automatiquement une correspondance. Cela dépend entièrement de la disponibilité des intervenant-e-s !

LA CONVENTION

Une fois l'inscription validée sur notre site, vous recevrez un mail de confirmation ainsi qu'une convention entérinant votre participation à cette animation.

La convention est un document contractuel qui engage votre structure et notre association. Elle permet également de fixer les détails pratiques et financiers de la correspondance, à savoir :

> Le montant de la correspondance : **150 € PAR GROUPE DE LECTEURS**.
Ces tarifs sont susceptibles d'être majorés pour les correspondances avec des auteurs/illustrateurs assujettis à TVA.

> Les dates de la période sélectionnée ainsi que les modalités de déroulement des échanges.

Vous devrez ensuite nous retourner la convention signée **AVANT LE 17 NOVEMBRE 2022** (dans le nombre d'exemplaires mentionnés).

Une semaine avant le début de l'animation, nous vous communiquerons un guide d'utilisation de votre espace de discussion. Pour accéder à ce dernier, rien de plus simple : connecter vous à votre espace adhérent et allez dans l'onglet *Correspondances* qui se trouvent dans *Les animations*.

LE DÉROULEMENT

> L'intervenant-e propose une présentation (texte ou vidéo) à partir de laquelle les lecteurs réagissent. Cette présentation sera disponible sur votre espace quelques jours avant le début de la correspondance.

> Les lecteurs posteront leurs messages sous forme de commentaires, questions ou lettre **AU PLUS TARD LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE**. Nous vous invitons fortement à ne pas poser plus de **3 à 5 questions** par message afin que l'intervenant-e puisse vous répondre de manière détaillée. Il ou elle postera ses réponses au plus tard le dimanche suivant.

> Vous êtes automatiquement informé-e-s par mail d'un nouveau message.

Aux alentours du mois de juin 2022, les intervenant-e-s écriront un « texte-souvenir » de ces échanges, qui sera publié sur le site des Incos.

FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DE L'INTERVENANT

Dès le début de la correspondance, vous recevrez notre facture correspondant à l'intervention. Le montant correspond à celui indiqué sur la convention. Dès réception de votre règlement, nous reversons à l'intervenant-e le montant de sa prestation dont ont été décomptées les cotisations de la Sécurité sociale des artistes-auteurs.